

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-330 du 8 Novembre 1990

portant approbation des Comptes Prévisionnels, Exercice 1990 du Conseil National des Chargeurs du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N°77-32 du 09 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
  - VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
  - VU la Loi Constitutionnelle N°90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la période de Transition ;
  - VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
  - VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
  - VU le Décret N°90-53 du 2 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
  - VU le Décret N°89-299 du 28 Juillet 1989 portant approbation des Statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;
  - VU le Décret N°84-479 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Equipement et des Transports ;
- SUR proposition du Ministre de l'Equipement et des Transports :  
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Octobre 1990 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés les Comptes Prévisionnels du Conseil National des Chargeurs du Bénin pour l'Exercice 1990 tels qu'annexés à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 8 Novembre 1990

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre de l'Equipement  
et des Transports

Eustache SARRE

Le Ministre de l'Industrie,  
de l'Energie et des Entreprises  
Publiques

Faticou ADEKOUNTE

.../...

Le Ministre du Plan et de la  
Statistique,



Paul DOSSOU

Ampliations : FR 6 HCR 4 FM 4 SGG 4 CS 1 MET-MIEEP-MPS 6 Autres Minis-  
tères 12 C N C B 2 Départements 6 SDP 1 UNB-ENA-DAN 4 BN 3 JORB 1.-